

-
PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU 06 MARS 2023
à 20h30 à la salle du conseil de LACROST

Sous la présidence de : Gérard THIELLAND, Maire
Secrétaire de séance : Jérôme HENRY
Date de la convocation : 01 mars 2023

Présents : Gérard THIELLAND, Daniel GALLUCHOT, Gérard RONSAT-FICHET, Arnaud PETITET, Marie-Claude GONTHIER, Christine VIALAY, Jérôme HENRY, Maryse LECUELLE, Delphine VOIR, Nelly VAILLANT Céline DUFOSSE, Valérie JOLY dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Excusés : Hamit KILIC, Ludovic KIELBASA.

Absents :

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 février 2023**
- 2. Fonds de solidarité logement**
- 3. Délibération pour la modification des statuts du SYDESL**
- 4. Compte administratif 2022 budget assainissement**
- 5. Compte administratif 2022 budget communal**
- 6. Compte de gestion 2022 budget assainissement**
- 7. Compte de gestion 2022 budget communal**
- 8. Questions diverses**

Le conseil :

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2023

→ **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil du 06 février 2023.

2. FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

→ **REFUSE** à l'unanimité d'adhérer au fonds de solidarité logement.

3. DÉLIBÉRATION POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYDESL

→ **VALIDE** à l'unanimité la délibération pour la modification des statuts et les nouvelles compétences du SYDESL

4. COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET COMMUNAL 2022

→ Sans que M. le Maire ne prenne part au vote, le conseil **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022 qui se présentent comme suit :

Total Dépenses 2022	401 999.02 €
Total Recettes 2022	530 783.00 €
Résultat de l'exercice	128 784.50 €
Excédent antérieur reporté de 2021	90 000 €
Résultat total de fonctionnement	218 784.50 €

Total Dépenses 2022	143 482.36 €
Total Recettes 2022	199 577.88 €
Résultat de l'exercice	56 095.52 €
Déficit antérieur reporté de 2021	- 104 015.60 €
Résultat total d'investissement	- 47 920.08 €

5. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

→ Sans que M. le Maire ne prenne part au vote, le conseil **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2022 qui se présentent comme suit :

Total Dépenses 2022	71 962.11 €
Total Recettes 2022	67 384.85 €
Résultat de l'exercice	- 4 577.26 €
Excédent antérieur reporté de 2021	23 153.39 €
Résultat total de fonctionnement	18 576.13 €

Total Dépenses 2022	86 668.11 €
Total Recettes 2022	76 042.93 €
Résultat de l'exercice	- 10 625.18 €
Excédent antérieur reporté de 2021	44 260.97 €
Résultat total d'investissement	33 635.79 €

6. COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

- Après s'être présenté le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et ce-lui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;

- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
Le conseil :

→ **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2022 du receveur et le déclare en conformité avec le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur.

7. COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNAL

- Après s'être présenté le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et ce-lui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;

- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
Le conseil :

→ **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2022 du receveur et le déclare en conformité avec le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur.

8. INFOS DIVERSES

→ Est informé de la réunion concernant le schéma directeur du 07 mars 2023

→ Entend la proposition d'un projet éolien proposé par la société greenvolt power.

→ Est informé de la préparation du prochain bulletin municipal.

Le secrétaire de séance
Jérôme HENRY

Le Maire
Gérard THIELLAND